

Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 3 juillet 2020 à 19 h 30

Date de la convocation : 29/06/2020

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur MIRAL Daniel, Maire et doyen d'âge

Info interne : Mise en place de la première séance du conseil municipal

Rôle du maire sortant. Le maire et les adjoints continuent à exercer leurs fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs (art. L 2122-15) et, traditionnellement, le maire sortant faisait l'appel des conseillers nouvellement élus. Mais suite à une jurisprudence du Conseil d'Etat, il apparaît que s'il doit convoquer les nouveaux conseillers dans le délai prévu, il ne revient pas au maire sortant d'ouvrir la séance ou d'installer le conseil, de telles prérogatives revenant seulement au doyen d'âge (CE, 17 avril 2015, [communauté de communes Sud-Roussillon](#), n° 383275).

Présidence de la séance. Le doyen d'âge préside la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire (art. L 2122-8).

Il doit faire l'appel des conseillers municipaux nouvellement élus ;
- les déclarer installés dans leurs fonctions ;
- vérifier le quorum.

Le nouveau maire prend la présidence de la séance dès qu'il est élu.

Présidence de l'assemblée : le plus âgé des membres : **Daniel MIRAL, maire sortant.**

Il est procédé à l'appel nominal des membres du conseil municipal :

Julie FOUILLADE
Michel GUY
Magalie CASTANIER
Maurice POUILLE
Daniel MIRAL
Alain ROUX
Thomas BONNET
Etienne PORTALIER
Jérôme PITOT
Julien BEC
Yannick BUCHON

Nombre de présents : 11

Absent : 0

Quorum : **oui**

Secrétaire de séance : **Nomination de CASTANIER Magalie**

Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L2121-15)

Constitution du bureau : nomination de **2 assesseurs** 1) FOUILLADE Julie
2) PITOT Jérôme

Ordre du jour

- 1/ Election du Maire et des adjoints
- 2/ Détermination du nombre d'adjoints
- 3/ Désignation du Conseiller communautaire et de son suppléant
- 4/ Fixation des indemnités des élus
- 5/ Désignation des délégués aux divers syndicats
- 6/ Commission d'Appel d'Offres
- 7/ Désignation d'un élu en charge des questions de défense
- 8/ Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire (décision)

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote et fait constater au Président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie.

Le président le constate sans toucher que le conseiller municipal dépose lui-même dans l'urne.

ELECTION DU MAIRE

Le Maire est obligatoirement élu au scrutin secret et à la majorité absolue (article L.2122-7 du CGCT). Trois scrutins peuvent être nécessaires. Le 3^{ème} scrutin se déroule à la majorité relative.

Résultat 1^{er} tour : MIRAL Daniel (10 voix – 1 blanc) est élu Maire

MOT DU MAIRE

Monsieur MIRAL Daniel remercie les élus pour la confiance accordée. Il remercie aussi « les anciens élus »

Il souhaite que notre implication soit à la hauteur de la tâche qui nous attend et des devoirs que nous avons vis-à-vis de la population de la commune. Que notre engagement nous permette de poursuivre le travail accompli pendant douze ans.

Sous la présidence du Maire élu, MIRAL Daniel

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Nombre d'adjoints proposé : 3 (vote à l'unanimité : **3 adjoints**)

ELECTION DES ADJOINTS

Election du 1er adjoint

- Monsieur **GUY Michel** est élu 1er adjoint au Maire d'Andelat
- Pour : 10
- Bulletins blancs : 1
- Majorité absolue : 6

Election du 2ème adjoint

- Mme **Magalie CASTANIER** est élue 2^{ème} adjointe au Maire d'Andelat
- Pour : 11
- Bulletins blancs :
- Majorité absolue :

Election du 3ème adjoint

- Monsieur **Alain ROUX** est élu 3^{ème} adjoint au Maire d'Andelat
- Pour : 11
- Bulletins blancs :
- Majorité absolue :

DESIGNATION DU CONSEILLER DELEGUE COMMUNAUTAIRE ET DE SON SUPPLEANT

Dans les communes de – 1000 habitants, les délégués communautaires sont les membres désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

MIRAL Daniel – Maire – titulaire
GUY Michel – 1^{er} adjoint - suppléant

TABLEAU DEFINITIF DU CONSEIL MUNICIPAL :

Suivant Résultats élections Maire et adjoints

Daniel MIRAL –	Maire	- 177 voix
Michel GUY –	1 ^{er} adjoint	- 189 Voix
Magalie CASTANIER –	2 ^{ème} adjoint	- 188 Voix
Alain ROUX –	3 ^{ème} adjoint	- 177 Voix
Julie FOUILLADE -	CM	- 191 Voix
Maurice POUILLE –	CM	- 185 Voix
Thomas BONNET –	CM	- 172 Voix
Etienne PORTALIER -	CM	- 165 Voix
Jérôme PITOT –	CM	- 148 Voix
Julien BEC –	CM	- 143 Voix
Yannick BUCHON –	CM	- 78 voix (second tour)

Discours du Maire : Monsieur Daniel MIRAL, Maire informe qu'il souhaite donner **des délégations de fonctions** aux 3 adjoints, **sous sa surveillance et sa responsabilité** et en l'absence du Maire.

DELEGATIONS du Maire aux adjoints (données par des arrêtés du Maire à chaque adjoint)

- **GUY Michel** Finances et administration Générale - Travaux communaux
- **CASTANIER Magalie** Affaires scolaires – Etat-Civil
- **ROUX Alain** Personnel communal

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite que chaque adjoint reste régulièrement informer de tous les dossiers, mais aussi, ceux dont la délégation officielle ne leur est pas donnée.

FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

Selon les taux maximum applicables à l'indice en vigueur relatif aux indemnités des Maires et Adjoints pour les communes de – 500 habitants : approbation à l'unanimité du CM

DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIVERS SYNDICATS et Commissions communales

COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Président : **PORTALIER Etienne**

Titulaires : 3 membres : **PITOT Jérôme – BEC Julien – GUY Michel**

Suppléants : 3 membres : **ROUX Alain – POUILLE Maurice – BUCHON Yannick**

SYNDICAT DEPARTEMENTAL ELECTRICITE (SDE) : MIRAL Daniel – ROUX Alain

SYNDICAT DE GESTION DE L'AEROROME ST FLOUR COLTINES : POUILLE Maurice – BONNET Thomas

SYNDICAT DE REALISATION AEROROME ST FLOUR COLTINES : POUILLE Maurice – BONNET Thomas

SYNDICAT AGEDI : CASTANIER Magalie

COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER :

Titulaires : **Daniel MIRAL, Michel GUY**

Suppléants : **Etienne PORTALIER, Alain ROUX**

Délégué en CHARGE QUESTIONS DE DEFENSE : **POUILLE Maurice**

Commission chargée du CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE :

Président : **PORTALIER Etienne**

Délégué du Tribunal de Grande Instance : **André PORTAL**

Délégué du Préfet : **Noël TALAMANDIER**

DELEGUE COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE CENTRE DE DECHETS :

Daniel MIRAL

DESIGNATION D'UN DELEGUE DU MAIRE pour commission de sécurité : **POUILLE Maurice**

Monsieur le Maire informe qu'il souhaite également fonctionner par pôle :

POLE 1 :

Responsables : **CASTANIER Magalie – ROUX Alain – BONNET Thomas**

FOUILLADE Julie - BEC Julien – PITOT Jérôme

Commission chargée des relations avec l'école, avec la commune de Roffiac, des rythmes scolaires, de la cantine, des transports scolaires

POLE 2 :

Responsables : **GUY Michel – POUILLE Maurice – PORTALIER Etienne**

BECH Julien – ROUX Alain - BUCHON Yannick – PITOT Jérôme

Commission des travaux, de la voirie, eau potable, assainissement

Commission agricole et des biens de sectionnaires

POLE 3 :

COMMISSIONS EXTRA – MUNICIPALES

*Commission de gestion de la salle d'activités : **Monsieur ROYER***

Responsables : **ROUX Alain – FOUILLADE Julie**

Commission chargée de la communication, Site internet, des Associations, de l'animation, de l'action sociale :

CASTANIER Magalie - FOUILLADE Julie – ROUX Alain

Exemples : Page Facebook à envisager - repas du 1er mai - 11 novembre (gerbe à récupérer) vin d'honneur - Décès d'un ancien élu (avis obsèques sur la montagne) - Inaugurations,...

Monsieur le Maire informe qu'au cours du mandat, des missions sont confiées.

*Commission des finances : **NON** - Monsieur le Maire informe qu'une réunion du conseil municipal avec en ordre du jour « orientations budgétaires » sera prévue annuellement.*

DELEGATIONS d'attribution du Conseil Municipal au Maire (par décision)

Considérant l'article 2122-7 du CGCT, le CM à l'unanimité, donne diverses délégations au Maire : notamment celle lui permettant d'ester en justice, etc.. – voir CF projet de délibération présenté par le Maire

La secrétaire de séance,

Fin de la séance : 23 h 30
